

# Résumé des vérifications indépendantes des forêts de 2022 – forêt Mazinaw-Lanark

Ce rapport présente les conclusions de la vérification indépendante de la forêt Mazinaw-Lanark Forest, réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd., qui s'appuie sur l'approche fondée sur le risque proposée dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol* de 2022. La vérification vise une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2022, et sa portée couvre la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion forestière 2011-2023 (années 6, 7, 8, 9 et 10), la mise en œuvre des prolongations de courte durée du plan 2021-2022 ainsi que la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion forestière 2021-2031 (année 1). Les procédures et les critères de vérification sont expliqués dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol* de 2022.

La forêt Mazinaw-Lanark est gérée par Mazinaw-Lanark Forest Inc. conformément au Permis d'aménagement forestier durable n° 542621. La forêt, qui se trouve dans la Région du Sud du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, est située dans les districts de Bancroft, de Kemptville et de Peterborough. Le district de Bancroft est le principal responsable de l'administration pour la forêt. Un comité local de citoyens est associé à la forêt. First Resource Management Group a assumé les responsabilités liées à la gestion forestière pour le compte du titulaire du permis d'aménagement forestier durable en 2022.

La forêt est certifiée comme étant gérée de manière durable par le Forest Stewardship Council<sup>1</sup>.

La mise en place des protocoles liés à la COVID-19, qui a débuté en 2020, a eu des répercussions importantes sur l'exécution du programme de gestion forestière. Les protocoles et les consignes liés à la pandémie ont entraîné des difficultés liées à la prestation des processus de consultation pour la mise au point du plan de gestion forestière, la planification collaborative au sein de l'équipe de planification, les examens et les approbations des documents, la réalisation des relevés prévus et les autres travaux sylvicoles sur le terrain. L'exécution du programme de gestion forestière a également été compliquée par des problèmes comme le roulement de personnel chez Mazinaw-Lanark Forest Inc. (y compris une transition vers un fournisseur pour les services de gestion forestière) et dans les bureaux de district du Ministère, la complexité inhérente de l'assise territoriale (p. ex. le processus lié aux revendications

---

<sup>1</sup> Code de certification : SA/FM/COC-003811 (Date de délivrance : 22-11-2017 Date d'expiration : 21-11-22)

territoriales des Algonquins, la prévalence des terrains privés, les attributs complexes des peuplements, les espèces en péril) ainsi que par la livraison en retard et les problèmes de qualité avec le produit de l'inventaire forestier. Malgré ces difficultés, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et Mazinaw-Lanark Forest Inc. ont livré un programme de gestion forestière efficace. Le processus de planification de la gestion forestière et la mise sur pied des plans de gestion forestière étaient conformes à toutes les exigences juridiques et réglementaires, et les cibles du plan de gestion forestière sont compatibles avec l'atteinte des objectifs du plan ainsi qu'avec la viabilité de la forêt.

L'équipe de vérification a conclu que le titulaire du permis d'aménagement forestier durable a fait un travail incroyable avec la planification des allocations de récolte et la gestion des opérations compte tenu des défis inhérents associés à la gestion d'un nombre important de titulaires de permis qui avaient des préférences pour la récolte dans leurs zones traditionnelles et/ou pour la coupe de certaines espèces.

En contrepoids, on a livré un programme sylvicole efficace et on a renouvelé la zone d'une manière généralement équilibrée par rapport à l'aire récoltée. La qualité du programme de marquage des arbres exécuté était louable. L'adaptation du marquage des arbres aux conditions des peuplements existants permettra d'atteindre des niveaux plus élevés de réussite sylvicole au cours des périodes de gestion futures.

Les niveaux de récolte pendant la période de vérification étaient largement inférieurs aux prévisions. L'incapacité à atteindre les niveaux de récolte planifiés pendant des périodes de planification consécutives aura des répercussions néfastes lorsqu'il s'agira d'atteindre la condition désirée pour la forêt dans l'avenir, de planifier les objectifs (p. ex. d'aménager un habitat faunique pour certaines espèces, de suivre le mouvement vers la fréquence souhaitable des perturbations forestières selon la superficie) et d'adhérer à la vision de la gestion forestière à long terme.

L'incidence du broutement grave, répété et répandu des animaux sauvages (le chevreuil et l'orignal) sur la régénération souhaitable (le chêne rouge en particulier) s'est traduite par des taux d'échecs sylvicoles ou de faible régénération fréquents. En raison de la nature, de la portée et des contraintes économiques et/ou sociales associées aux mesures correctives potentielles, le problème de broutage est devenu impossible à régler. Le titulaire du permis d'aménagement forestier durable continue de suivre les dommages causés par le broutage (puisque les objectifs à long terme pour le couvert forestier pourraient être touchés de façon négative par les échecs successifs des tentatives pour établir les espèces désirées) et d'examiner les mesures d'atténuation possibles.

La vérification a permis de relever des points à améliorer dans les opérations forestières ainsi que dans l'exécution du programme de gestion forestière. La

surveillance et le suivi déficients de certaines zones récoltées et des traitements de renouvellement ont entraîné des échecs en termes de régénération et de sylviculture (conclusion n° 3). Nous craignons que le programme de surveillance de l'efficacité de la sylviculture, tel qu'il a été mis sur pied, ne soit pas pleinement fonctionnel (conclusion n° 4). Il y avait également des lacunes en ce qui concerne l'administration de la forêt. Les délais indiqués dans le *Manuel de planification de la gestion forestière* pour la transmission et la retransmission des rapports annuels n'étaient pas respectés d'une manière uniforme (conclusion n° 2). Deux recommandations tirées de la vérification indépendante de la forêt de 2011-2016 n'avaient pas été appliquées adéquatement (conclusion n° 6), et il y a des problèmes de conformité persistants associés aux activités de récolte d'un titulaire de permis (conclusion n° 5). L'équipe de vérification a également découvert que la technologie Internet au bureau de Mazinaw-Lanark Forest Inc., à Cloyne, est insuffisante pour mener efficacement les activités de l'organisation (conclusion n° 1).

On a repéré une pratique exemplaire dans la foulée de l'initiative qui visait à mieux comprendre les besoins propres à l'habitat de la tortue mouchetée et à mettre ces connaissances en application afin de modifier une prescription relative à un secteur préoccupant antérieure dans le but d'atténuer les répercussions possibles sur les activités de gestion forestière.

Bien que ce soit en dehors de la portée de cette vérification, l'équipe de vérification émet une mise en garde sur les répercussions d'une tempête derecho<sup>2</sup> survenue en mai 2022 qui aura des conséquences profondes et à long terme sur la structure forestière ainsi que sur les attributs des peuplements, comme la composition des espèces et la qualité des arbres. Ces conséquences auront une incidence sur l'exécution du programme de gestion forestière. Les dommages causés par la tempête sont importants; ils ont touché une vaste zone de terres forestières productives qui comptent plusieurs peuplements effondrés. Sur de nombreux sites, il est impératif de procéder à des opérations de dégagement sans tarder afin de récupérer le bois d'œuvre de qualité marchande (en particulier le pin) avant que la matière qui jonche le sol commence à présenter une coloration anormale et/ou à pourrir. Une aide financière est requise, probablement en dehors du compte du Fonds de reboisement et peut-être dans le cadre du Fonds de réserve forestier, afin de faciliter le renouvellement des zones touchées dans le but de rendre la forêt productive de nouveau et d'administrer la gestion des opérations de récupération. Il faut également mettre à jour les besoins liés à l'inventaire des ressources forestières afin d'aborder les changements dans les désignations des unités forestières occasionnés par la tempête et de faciliter et d'exécuter d'autres fonctions de gestion forestière, comme la préparation des modifications du plan de gestion forestière. Ces

---

<sup>2</sup> Une tempête derecho est une tempête de vent qui couvre une large superficie, qui dure longtemps et qui se déplace en ligne droite qui peut provoquer des vents de la force d'un ouragan et d'une tornade (Source : Wikipedia).

modifications doivent tenir compte des changements apportés dans l'orientation de la gestion à long terme et des objectifs de gestion ainsi que des activités planifiées (c'est-à-dire les calendriers des travaux annuels révisés et la préparation des prescriptions révisées pour les opérations forestières).

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Mazinaw-Lanark Forest était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification, ainsi qu'aux conditions du Permis d'aménagement forestier durable n° 542621, dont Mazinaw-Lanark Forest Inc. est la titulaire. La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol*, sur lesquels l'évaluation était fondée.